Fréjus (83) : la mosquée de la discorde à nouveau devant la justice (Màj : permis de construire caduc)

01/03/2017 à 18h30

01/03/2017

Encore un rebondissement de plus dans l'affaire qui oppose les gérants de la mosquée de Fréjus, dans le Var, au maire frontiste de la commune David Rachline. **Le permis de construire de ce lieu de culte a été déclaré illégal par le rapporteur public devant le tribunal administratif de Toulon. (…)**

"Le tribunal d'Aix a désormais une preuve supplémentaire des travaux sans permis effectués par l'association El Fath", a déclaré aux journalistes Frédéric-Pierre Vos, avocat de la commune de Fréjus, évoquant la décision que doit prochainement rendre la cour d'appel d'Aix-en-Provence dans ce dossier. (…)

Source

*Merci à **Phytéas***

14/02/2017
La mosquée de Fréjus va-t-elle être détruite ? Ce mardi, ce dossier aux multiples rebondissements sera de nouveau entre les mains de la justice. La cour d'appel est amenée à se prononcer sur ce qui est devenu un véritable bras de fer politico-judiciaire entre l'association El Fath, qui gère la mosquée, et David Rachline, sénateur-maire frontiste de la

ville. (…)

Un choix politique pour la défense
De là à mettre en avant la portée symbolique de cette affaire à quelques mois de la présidentielle, il n'y a qu'un pas que franchissent les avocats de la défense. En charge du dossier depuis peu, Me Patrick Maisonneuve estime qu'il y a « une volonté frontiste de s'opposer à cette mosquée. Si David Rachline ne veut pas l'ombre d'une mosquée dans sa commune, c'est un choix politique. Peut-être veut-il que les musulmans exercent leur culte au fin fond d'un garage comme les premiers chrétiens qui priaient dans des grottes ? » (…) En raison d'une probable mise en délibéré, le sort définitif réservé à cette mosquée ne sera connu que dans plusieurs semaines.

Source

Merci à **Phytéas et Charly**

Relire : Fréjus (83) : la justice rejette la demande de démolition de la mosquée (Màj : le parquet fait appel)